



www.environnement93.fr

**UNION DES ASSOCIATIONS
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement Ile de France
Affiliée à France Nature Environnement

Gagny, le 11 novembre 2017

**CNDP / SYCTOM / Romainville
Réunion publique du 7 novembre 2017**

1.	Bilan de la Concertation	Une concertation inachevée	Page 2
2.	Les scénarios.	Le scénario 3 : inutile et refusé par le territoire Le scénario 2 : une solution peu convaincante Le scénario 1, un scénario à améliorer	Pages 2 à 4
3.	Les impératifs du projet		Page 5
4.	Présentation de Zero Waste	Les responsabilités ignorées par le SYCTOM	Page 5
5.	Présentation d'ARIVEM	La contribution du bassin de Romainville depuis 1899	Page 6
6.	Présentation du SYCTOM		Pages 6 à 7
7.	Conclusions		Page 7

1. La Concertation.

Cette **concertation proposée** pour la reconstruction du centre de Romainville/Bobigny à l'horizon 2023 affichait de **grands objectifs** permettant la mise en œuvre d'un nouvel outil bien sûr dépassé, mais promettant également une évolution de nos pratiques de collecte et de traitement en conformité avec les nouvelles réglementations, telles que la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance, LTECV, mais également en se préparant aux nouvelles préconisations en cours de discussions avec la Région Ile de France dans le cadre du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le PRPGD. Sous la responsabilité du, garant nommé par la commission Nationale du débat Public, CNDP, toutes les conditions devaient être remplies pour que comme l'affirmait Monsieur Hervé Marseille, encore président du SYCTOM au lancement de cette concertation au mois de juin 2017, les débats permettent : « *d'informer le public sur le projet, lui donner la possibilité de s'exprimer sur les solutions techniques envisagées et permettre ainsi au SYCTOM de choisir un programme pour le projet en fin d'année 2017* ».

Au terme de 4 mois de concertation réduits en fait à 2 mois déduction faite des mois de juillet et août peu propices aux échanges, c'est une frustration certaine qui domine, face à un exercice qui n'a jamais permis le débat, probablement/peut-être par manque de temps, mais qui conduit aujourd'hui à un constat « d'inachevé ».

Le processus engagé en juin est :

Insatisfaisant pour tous ceux qui ont contribué aux ateliers ; si l'écoute était « bienveillante », il n'y a jamais eu le temps accordé au débat sur tous les sujets pour lesquels il y avait divergence

Décevant pour les élus locaux et les habitants qui attendaient une clarification des solutions proposées principalement sur la solution 2, appelé « séchage » ;

Compliqué pour les élus du conseil syndical qui devront apprécier le choix qui leur sera proposé, ou imposé, alors que tout n'a pas été compris et débattu.

2. Les Scénarios.

2.1. Le scénario 3

Parmi les 3 solutions proposées la 3^{ème} a été d'emblée refusée très clairement par les élus de ce territoire dans la note de positionnement de l'EPT Est Ensemble.

Cette solution a été refusée en fonction de son inutilité pour un réseau de chauffage urbain qui n'a pas été jugé opportun, d'autant moins opportun que par ailleurs le SYCTOM le considère comme un réseau d'appoint, alors qu'il ne serait en appoint de « rien » puisque même aujourd'hui aucun réseau de chaleur à base de géothermie n'est proposé sur les ZAC en projet le long du canal de l'Ourcq.

Il ne peut donc y avoir ni production de CSR, ni chaufferie sur Romainville

2.2. Le scénario 2 .




Cette solution est caractéristique d'un débat qui n'a pas eu lieu et laisse tout un pan de questions en suspens après les ateliers qui ont très mal abordé cette mise en œuvre.

* La **faisabilité d'un stockage** permettant un lissage pour l'alimentation des incinérateurs du SYCTOM est loin d'être démontrée ; les capacités de traitement intègrent elles les capacités des prestataires extérieurs (Argenteuil, Carrières sur Seine, Saint Thibault des Vignes, Sarcelles, Massy, Villejust, Rungis, Carrières sous Poissy)

* La présentation des différentes usines ne correspond pas à la situation de Romainville caractérisée par un **milieu urbain** en voie de densification en logements importante

* L'exemple donné par SETEC à **Frog Island**, annoncé pour être en milieu urbain n'est pas situé dans un milieu urbain de logements, et entièrement en milieu industriel.

* Les **biofiltres** installés en plein air représentent un risque « certain » de dispersion des odeurs pour le voisinage.

<p>Vue des biofiltres (site à Héraklion) :</p>  <p>Biofiltres qui permettent d'épurer l'air capté</p> <p>Le biofiltre est composé de matériau végétal.</p> <p>Vue des biofiltres sur le toit du site de Frog Island (Londres)</p> 	 <p>Google Earth</p>
<p>Héraklion, Espagne, Italie : usines installées en dehors des agglomérations....pour de bonnes raisons</p>	<p>Frog Island : un environnement industriel. Les risques liés à ce type de traitement n'ont pas été présentés alors que cette usine a été détruite par un incendie le 5 août 2014.</p>

2.3. Le scénario 1 .


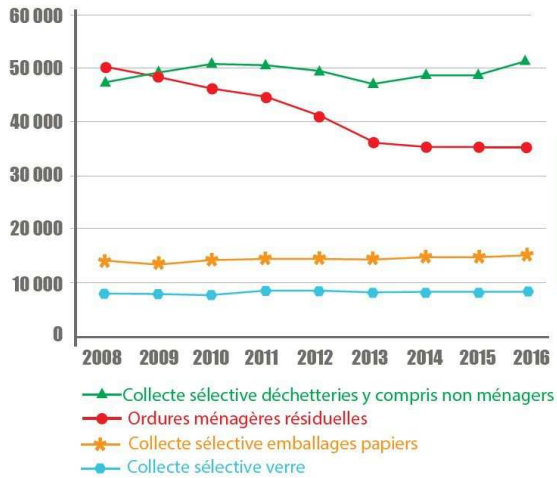
Solution 1 et les débats qui n'ont pas eu lieu ;

Proposition d'augmentation de la capacité de traitement **de l'unité de collectes sélectives** à 80.000 tonnes pour répondre au déficit de capacité des usines du SYCTOM, créer des emplois sur le site de Romainville, mutualiser sur la Région Ile de France.

Une définition plus précise des moyens accordés à la **déchèterie et à la ressourcerie** dans une ambition « vitrine » qui n'a pas été exposée.

En préambule aux ateliers, la Région Ile de France avait déjà souligné ce manque d'ambition.

Rappel de la réalisation du **SMICVAL**¹ et de l'impact du bon fonctionnement des déchèteries sur le **taux de DMA démontré par le SYBERT**², seule mesure permettant de mesurer la performance de collecte des déchets.

	<p>ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DU SYBERT (en tonnes)</p> 
<p>La déchèterie « inversée » du SMICVAL « Vous donnez, vous prenez »</p>	<p>L'impact du fonctionnement exemplaire du réseau de déchèteries : sur le territoire du SYBERT ; la collecte en déchèterie est aussi importante que l'ensemble des collectes sélectives et OMR</p>

Prendre en compte l'impact d'un réseau de déchèteries comme celui du **SEAPFA**³ en Seine-Saint-Denis ?

La nécessité de **réussir les expérimentations de collecte des biodéchets** en particulier sur Est Ensemble, et l'impact qui en découle sur l'ensemble des collectes sélectives.

	San Francisco	Milan	Liège	Barcelone	SYCTOM Perspectives 2025
Ratios (Kg/Han/an)					
Biodéchets	213	96	36	82	24
Recyclables	176	141	94	74	61,7

A San Francisco, Milan, Liège, Barcelone, la collecte séparée des biodéchets a également induit une performance de l'ensemble des collectes sélectives nettement supérieure à celles mesurées sur le territoire du SYCTOM.

¹ SMICVAL : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation du Libournais Haute-Gironde.

² SYBERT : Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région

³ SEAPFA : Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye.

3. Les impératifs du projet.

* Eclaircissements nécessaires pour les coûts correspondant à la **continuité de circulation** le long du canal de l'Ourcq, coûts indépendants du scénario choisi. Sont-ils déjà intégrés dans les enveloppes financières présentées et quelle différence de coût entre passerelles et couverture du chemin de halage ?

* Fournir un **bilan financier** complet pour comparer clairement les trois projets et incluant en particulier les coûts d'exploitation sur la durée de vie des différents scénarios.

* Fournir un **bilan environnemental** complet incluant non seulement l'impact lié au transport routier et fluvial, mais également l'énergie grise liée à chaque solution ;

* Donner une feuille de route et les **indicateurs** permettant d'apprécier la performance de chaque solution pour atteindre les objectifs de la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte, en particulier pour la valorisation matière.

4. La présentation de Zero Waste

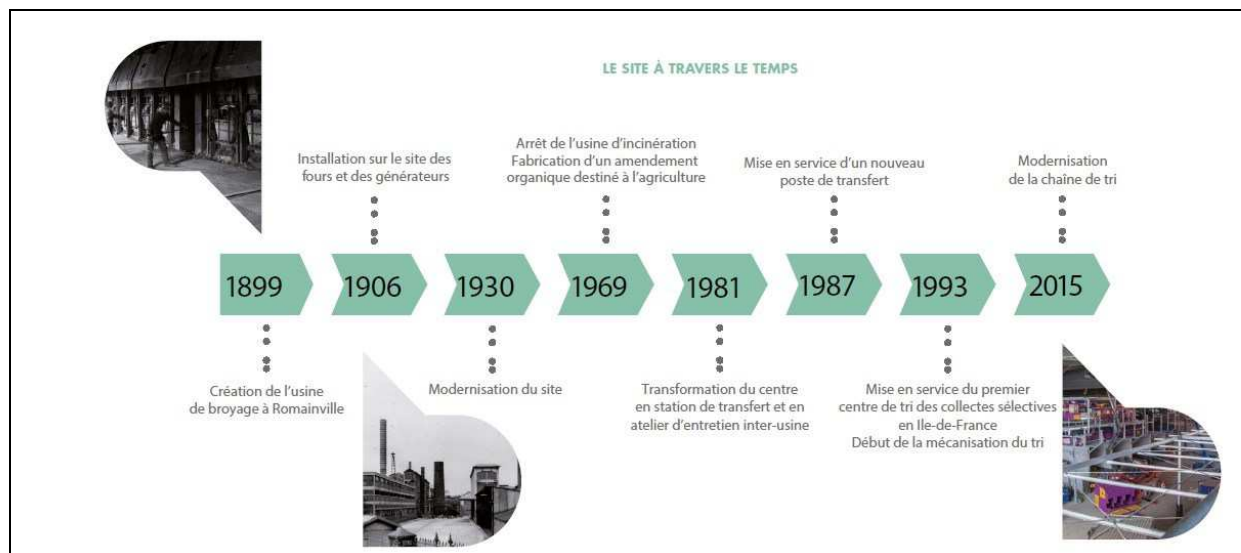
Zero Waste insiste sur les objectifs peu « volontariste » des plans présentés et des politiques de traitement qui en découlent, s'engageant en permanence vers des solutions techniques favorisant l'incinération, habillée par la valorisation énergétique et son corollaire « réseau de chaleur ».

Le SYCTOM continue de s'abriter derrière sa seule compétence « traitement » qui « l'oblige » à traiter les déchets qui lui sont apportés. Une remarque de la salle interpelle pourtant le SYCTOM pour lui préciser que les élus qui siègent au SYCTOM pour décider du traitement des déchets, sont les mêmes que ceux qui ont tous les leviers sur leur territoire respectif, pour influencer en toute connaissance de cause la production des déchets qui sont ensuite traités dans les usines du SYCTOM.

Les exercices voulant démontrer que le SYCTOM n'a pas de responsabilité dans la production des déchets ne sont ainsi que des alibis qui sont d'autant moins acceptables que ce sont ainsi les citoyens qui sont dénoncés pour leurs incivilités et responsables de tous les maux.

5. La présentation d'ARIVEM

ARIVEM souligne encore une fois la participation de ce territoire à la gestion des déchets depuis bientôt 120 ans.



L'historique des activités qui se sont succédées à Romainville, broyage, incinération, transfert de déchets de toute la Seine-Saint-Denis et de Paris intra-muros, démontre une participation à la gestion et au traitement des déchets qui ne s'est jamais démentie sur ce territoire depuis 1899.

Clamer aujourd'hui que les habitants de ces quartiers refusent leur part dans une participation solidaire à la politique de traitement et de collecte des déchets est inacceptable et est ressentie par tout un territoire comme un grave manque de respect.

Par ailleurs un point toujours ignoré dans le cadre de cette concertation, concerne la part de déchets produits par les activités économiques, comptabilisée dans les déchets des ménages, pour laquelle la responsabilité des collectivités est totalement engagée, mais qui continue de « polluer » le service public et stigmatise encore les citoyens.

7. La présentation du SYCTOM.

Après présentation d'un bilan de la concertation très complaisant, le public présent dans la salle s'interroge sur la distribution des 88 000 lettres d'information imprimées par le SYCTOM qui n'ont pas été distribuées dans beaucoup de quartiers, nuisant ainsi à une bonne information des habitants proches du projet. Le SYCTOM affirme mener son enquête pour comprendre ce dysfonctionnement.

Les quelques lignes voulant exprimer les échanges qui ont eu lieu lors de cette concertation préalable, sont loin de reproduire attentes et propositions ;

Il y a bien **consensus** sur l'importance :

* de rénover le centre de transfert,

* de favoriser le recours à la voie fluviale pour le transfert des déchets résiduels,

- * de préserver la circulation sur les berges du canal de l'Ourcq,
- * de prévoir la préparation du transfert de la collecte des biodéchets,
- * de créer un lieu exemplaire autour de la nouvelle déchèterie,

Par ailleurs il y a eu également **volonté clairement affichée** :

- * de refuser production de CSR et chaufferie associée, sans qu'un long débat soit nécessaire,
- * de ne pas accepter un projet de séchage peu ou pas analysé.

Par ailleurs lorsque le SYCTOM annonce que : « *La réussite de la politique de **gestion des biodéchets** dépend directement de la mise en œuvre du tri à la source, de l'adhésion des habitants et de la généralisation de l'expérimentation en cours sur le territoire* », c'est une évidence qui mérite les choix politiques et financiers à la hauteur d'un changement de comportements et de pratiques, ce qui ne correspond ni au scénario 2, ni au scénario 3 limités à des solutions techniques inadaptées..

8. Conclusions

L'article 4 de la charte de la participation du public, à laquelle le SYCTOM a adhéré, encourage le pouvoir d'initiative du citoyen, on y évoque en particulier la co-construction pour la réussite des projets.

Après quatre mois de concertation, cette co-construction n'arrive pas à se manifester. Quels impacts concrets les contributions des citoyens et des élus auront sur le choix de la solution retenue ? .Aucun retour du SYCTOM ne permet de considérer que ces propositions ont été entendues ; les conclusions du président du SYCTOM semblent même plutôt indiquer que, avis et propositions des élus et des citoyens n'ont jamais existé.

Tant que toutes les questions en suspens n'ont pas eu de réponse, cette concertation ne peut être clôturée.

Il est enfin de la responsabilité de la CNDP d'établir un bilan financier de cette concertation, par une analyse des différents postes tels que communication, coût des intervenants extérieurs, croisières, exposition itinérante. La demande faite en comité de suivi et en atelier, par les élus, les citoyens, les associations, pour une visite d'un site de séchage des OMR, dont la pertinence est contestable, devrait être intégrée dans ce programme de concertation inabouti.

Francis Redon
Président Environnement 93